

3. Développer une politique de classification

Face à l'augmentation attendue du nombre d'épreuves adaptées et du nombre de licenciés handicapés, un des enjeux majeurs de l'année 2014 sera la classification des athlètes. Dans la perspective des Jeux Paralympiques de 2016 et à la demande du Comité Paralympique International, un nouveau système de classification va d'ailleurs être proposé début 2014 par la Fédération Internationale de Triathlon (ITU).

Afin d'aider les organisateurs de manifestations sportives (non qualificatives pour des échéances nationales ou internationales) à établir un classement des paratriathlètes sur leur course, la Commission Nationale de Paratriathlon appuyée par la DTN va leur proposer une classification simplifiée qui sera mise en œuvre sur les épreuves locales.

Dans ce contexte, la FFTri doit également s'assurer de la mise en place d'une formation à la classification internationale de «medical classifier» et de «technical classifier». C'est pourquoi elle a également pour objectif de former au moins un membre de l'équipe médicale (médecin ou kiné) et un technicien à la nouvelle classification internationale. Cette démarche permettrait de classer les paratriathlètes français de niveau international de façon autonome.

Interview de Cyrille Mazure, référent handicap auprès de la Fédération Française de Triathlon

PRNSH : Quels sont les différents acteurs sur lesquels peut s'appuyer la FFTri pour développer sa prise en compte du handicap ?

C. Mazure : «Pour mener à bien ses actions, la FFTri s'appuie sur son réseau territorial, sur la FFH et sur le PRNSH.

Les actions menées dans les ligues sont souvent dépendantes d'acteurs motivés, mais aussi souvent peu nombreux. L'objectif est de densifier ce réseau. Pour cela il faut l'animer, montrer qu'il est soutenu. C'est aussi le rôle de la Commission.

La FFH est un centre ressource d'expertise notamment pour notre projet de formation car elle a développé des compétences multidisciplinaires et c'est sur ces aspects que nous la sollicitons. Nous pouvons aussi solliciter la FFH sur les domaines de la natation, du cyclisme et de la course à pied qui composent le triathlon.

Le PRNSH est également identifié dans notre réseau à différents titres. C'est à la fois un centre de ressources pour la FFTri (Regroupement des référents fédéraux, lieux de formation, ...) mais également un site d'accueil de stage de l'équipe de France de paratriathlon».

4. Engager une communication nationale ciblée

La FFTri souhaite s'appuyer sur la FFH pour partager et diffuser des outils de communication. Le recours au réseau territorial de la FFH doit contribuer à faire connaître les actions de la FFTri au plus grand nombre. Cela implique que la Commission Nationale transmette les informations relatives au paratriathlon au service «Communication» de la FFTri qui sera ensuite chargé de s'assurer de la diffusion des éléments à la FFH.

Enfin, dans le but de faire connaître ses actions et son offre de pratique au plus grand nombre, la Commission Nationale de Paratriathlon, en collaboration avec le secteur communication de la FFTri, va créer et diffuser des supports promotionnels ciblés. Elle travaille également à l'amélioration des supports existants.



PRNSH : Quelle est la philosophie de la FFTri concernant la prise en compte du handicap ? Avez-vous une approche différente qu'il s'agisse d'un public handicapé ou de sportifs valides ?

C. Mazure : «Une des valeurs de notre sport est l'égalité: égalité des primes hommes/femmes, égalité des distances, pratiques communes....Il en va de même pour le paratriathlon. Les paratriathlètes sont d'abord des triathlètes. Ils doivent pouvoir pratiquer avec les triathlètes. Cela n'empêche cependant pas la prise en compte de leurs handicaps avec une offre spécifique (Championnat de France, Challenge National,...), une classification des handicaps,....».

Crédits photos : FFTri

Remerciements à Cyrille Mazure, Conseiller Technique National placé auprès de la Fédération Française de Triathlon

Réalisation : PRNSH - Décembre 2013
Stéphane de Leffe, Chargé de mission



Coordonnées :

PRNSH - CREPS du Centre
48, avenue du Maréchal Juin - 18000 BOURGES
Tel : 02 48 48 06 15
contact@prn-sporhandicaps.fr
www.handicaps.sports.gouv.fr
www.handiguide.sports.gouv.fr



LE RESEAU FEDERAL SPORT ET HANDICAPS

La Fédération Française de Triathlon : le paratriathlon



Historique

La Fédération Française de Triathlon (FFTri) a été créée en 1989. C'est en 2002 que la première épreuve ouverte aux personnes en situation de handicap voit le jour. Entre 2003 et 2012, la fédération a progressivement développé son implication pour une meilleure prise en compte du handicap dans ses actions nationales.

Un Challenge National de Paratriathlon (CNP) a été mis en place depuis 2005 afin de proposer une épreuve sportive nationale de référence. Les épreuves du Challenge, accessibles à toute personne handicapée licenciée au sein de la fédération, doivent respecter un cahier des charges précis détaillant le règlement de l'épreuve et garantissant une accessibilité, une sécurité et une prise en charge spécifique. Afin que le Challenge soit également un vecteur de développement, les athlètes ont la possibilité de participer en relais.

Une des spécificités du CNP est de s'appuyer sur une classification spécifique élaborée par la Direction Technique Nationale (DTN) et différente de la classification officielle de la Fédération Internationale de Triathlon (ITU). La FFTri a proposé une classification reposant en premier lieu sur le mode de locomotion (4 catégories par sexe). Pour chaque type de locomotion, des pondérations de temps sont

appliquées en fonction des handicaps. De son côté, l'ITU propose 6 catégories sans pondération.

Un cahier des préconisations techniques à l'attention des organisateurs d'épreuves a également été réalisé par la fédération. Il permet aux organisateurs désirant mettre en place une épreuve ou un accueil pour les paratriathlètes de s'appuyer sur un document de référence. Ce cahier de préconisations, régulièrement mis à jour, est disponible sur le site fédéral et sur demande.

La mise en place de compétitions spécifiques aux personnes handicapées nécessite également d'identifier ce public, ce que fait la FFTri par l'intermédiaire d'un item à renseigner lors de la prise de licence, sur la base du volontariat. Cette information permet à la FFTri de mieux connaître ses licenciés en situation de handicap mais n'empêche aucunement les paratriathlètes de participer à toutes les épreuves du calendrier également accessibles aux valides dans la mesure où leur accueil est techniquement possible et leur sécurité garantie.

Parallèlement à ces actions, la fédération a mis progressivement en place une stratégie de communication à destination des personnes handicapées, matérialisée par des outils tels que des plaquettes d'information sur le paratriathlon et des clips vidéo illustrant la pratique de la discipline à tous les niveaux par des athlètes handicapés.

Depuis 2010, la FFTri organise chaque année les Rencontres du Paratriathlon. Ces regroupements réunissent tous les acteurs du développement du paratriathlon (organisateurs, élus en charge de développement, référents au sein des ligues, personnes ressources de la FFH, membres de la DTN,...) et sont l'occasion de faire un bilan des actions réalisées, de présenter certaines initiatives, de réfléchir à la stratégie et aux actions à venir.

Un Conseiller Technique National de la FFTri est chargé de coordonner le développement du paratriathlon au sein de la fédération avec la Commission Nationale Paratriathlon de la FFTri.

Contexte actuel

L'année 2013 a marqué un tournant dans la prise en compte du handicap par la Fédération Française de Triathlon.

Tout d'abord, une convention a été signée entre la FFTri et la Fédération Française Handisport (FFH) sous l'égide du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (MSJEPVA). Cette convention définit les engagements de chacune des deux fédérations en faveur du développement de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, la formation des éducateurs et l'accompagnement des paratriathlètes à fort potentiel vers les Jeux Paralympiques de Rio 2016. Elle prévoit notamment que le haut niveau soit géré sur le plan opérationnel par la FFTri. La FF Triathlon fait partie, avec la FF Canoë Kayak et la FF Aviron, des trois premières fédérations qui ont entériné un tel mode de fonctionnement avec une fédération spécifique. L'implication de la FFTri aux côtés du mouvement sportif spécifique s'est également traduit par son adhésion au Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) en 2013.



Le développement progressif du paratriathlon au niveau national et les conséquences de la signature de la convention FFTri - FFH ont fait progressivement apparaître la nécessité pour le référent fédéral handicap de s'entourer d'un groupe de personnes contribuant à la mise en œuvre de la politique fédérale dans le champ du handicap. Une Commission Nationale Paratriathlon a donc été créée en 2013. Elle compte actuellement 8 membres dont un élu et dispose d'un budget de fonctionnement qui marque ses ambitions.

Parallèlement à cette structuration nationale, l'identification progressive de référents au sein des ligues régionales permet d'optimiser la déclinaison territoriale du projet fédéral. Elle favorise également la mobilisation de relais locaux pour la mise en œuvre d'actions de promotion et de développement. Ce réseau territorial de référents comprend aujourd'hui 15 membres qui se réunissent annuellement à l'occasion des Rencontres du paratriathlon. La mobilisation des membres de ce réseau favorise les temps d'information, d'échange et de formation. Les 3èmes Rencontres du paratriathlon se sont déroulées à Bourges en septembre 2013.

Le Challenge National de Paratriathlon 2013 comprend 5 étapes disputées uniquement sur une distance «Sprint»: 750 m de natation, 20 kms de cyclisme et 5 kms de course à pied. Après une augmentation régulière, le taux de participation a légèrement diminué. Cette baisse relative s'explique par la création d'une nouvelle épreuve, le Championnat de France de Paratriathlon, mis en place en 2013 et sélectif pour les Championnats d'Europe. Pour l'année 2013, le nombre moyen de participants aux épreuves du Challenge National était d'une dizaine alors que 40 athlètes ont participé au 1er Championnat de France de Paratriathlon.

Le volet « Performance » est également au cœur du projet fédéral, notamment depuis l'entrée de la discipline aux Jeux Paralympiques pour 2016. La signature de la convention entre la FFTri et la FFH a permis la naissance de l'Equipe de France de paratriathlon. Elle est encadrée par un membre de la DTN de la FFTri qui est également responsable du collectif paralympique. Celui-ci est entouré de la même équipe technique que les sportifs valides lors des déplacements internationaux (logisticien, kiné, médecin, cadres, ...). De plus, un médecin référent pour le paratriathlon a été nommé responsable national, assisté par un médecin référent et par un référent européen paratriathlon. La 1ère liste de Haut Niveau incluant des paratriathlètes a été publiée à l'automne 2013 et comporte 1 sportif «Elite», 2 sportifs «Seniors», 2 sportifs «Espoirs» et 2 sportifs «Jeunes». Le projet de performance s'appuie sur un budget spécifique pour la préparation des paratriathlètes aux compétitions internationales. Les exigences que la DTN et les athlètes se sont fixés sont les mêmes que celles des valides : obtenir des médailles. Les 5 sportifs sélectionnés aux derniers championnats du Monde ont remporté 3 médailles (1 or et 2 argent).

Par ailleurs, la France organise depuis 2013 une épreuve internationale de paratriathlon à Besançon (ITU Event).

L'attribution des points délivrés à cette occasion impacte le classement mondial et compte pour l'attribution des dossards paralympiques.

Il convient enfin de souligner que depuis quelques semaines, la Commission de Paratriathlon de la Fédération Européenne de Triathlon (ETU) est présidée par un membre de la FFTri.

Pour tous ces aspects, la France se place comme une nation forte du paratriathlon à la fois en termes de performance mais également pour ses nombreuses actions en faveur du développement de la discipline pour tous.

Projet 2014-2016

En 2013, un nouveau projet de développement a été élaboré par la Commission Nationale Paratriathlon pour la période 2014 - 2016. Il se décline selon 4 axes de travail.

1. Créer, développer et animer le réseau des référents régionaux.

Le développement de ce réseau au niveau national et régional doit permettre la déclinaison territoriale du plan de développement national. Pour cela, il faut recenser tous les référents paratriathlon dans les ligues et de les intégrer au réseau des référents de la fédération. Il est également nécessaire qu'ils soient identifiés auprès des athlètes, des organisateurs, des clubs et de l'ensemble des acteurs du paratriathlon. Un bilan semestriel de l'état d'avancement de cette action sera réalisé. L'indicateur de réussite déterminera l'évolution du nombre de référents régionaux identifiés.

Les membres de ce réseau doivent pouvoir être autonomes sur leur territoire. Pour cela, il est nécessaire qu'ils soient formés. Une première action a été menée dans ce sens lors des dernières Rencontres du Paratriathlon et d'autres seront proposées lors des prochaines Rencontres. La Commission Nationale est en charge d'organiser et de coordonner les différentes interventions. Elle s'appuie notamment sur les compétences et les connaissances de la pratique sportive adaptée de la Fédération Française Handisport. L'indicateur de réussite sera le niveau d'autonomie des référents régionaux paratriathlon.

2. Développer et structurer l'offre de pratique

La FFTri a pour objectif d'inciter les référents territoriaux à promouvoir le paratriathlon auprès d'un large public en encourageant la mise en place d'actions régionales de promotion. La Commission Nationale en évalue annuellement la mise en œuvre au regard de l'évolution du nombre des licenciés.



La Commission Nationale de Paratriathlon est chargée d'élaborer le cahier des charges du label « Manifestation accessible ». L'attribution et le suivi du label devront être réalisés par les référents régionaux. Ils communiqueront la liste des événements labellisés à la Commission et ces manifestations seront intégrées aux calendriers sportifs fédéraux. La Fédération Française de Triathlon cherche ainsi à assurer une qualité d'accueil vérifiée et à élargir l'offre de pratique adaptée.

Pour identifier et référencer les clubs en capacité d'accueillir des paratriathlètes, la Commission Nationale prévoit d'élaborer un document support permettant d'identifier au sein de chaque ligue les clubs accueillant ou souhaitant accueillir des personnes handicapées. L'objectif pour la FFTri est notamment d'être en capacité d'orienter les personnes handicapées souhaitant prendre une licence fédérale. Pour cela, la Commission et les ligues inciteront les clubs concernés à s'inscrire dans le Handiguide des sports. L'évolution du nombre de structures inscrites dans le Handiguide pourra permettre de mesurer la conduite de cette action.

La Commission Nationale se donne également pour mission de proposer un soutien technique et financier aux organisateurs du Championnat de France de Paratriathlon. Il s'agit de s'assurer de la qualité de l'organisation et de contribuer au rayonnement de la France au niveau international. Pour cela, un cahier des charges précis a été élaboré (label) et un des membres de la Commission Nationale de Paratriathlon a été spécifiquement désigné comme personne ressource pour l'organisateur d'un tel événement.

Enfin, la FF Triathlon est amenée à développer des modules de formation «paratriathlon» au sein des formations fédérales. Cette action vise à faire connaître les spécificités de la discipline, à contribuer à améliorer l'accueil et l'encadrement des paratriathlètes au sein des clubs. Pour cela, la Commission Nationale proposera aux responsables des différentes formations fédérales des contenus de formation et un accompagnement des formateurs sera assuré. Le nombre de personnes formées ainsi que le nombre de formations intégrant un module spécifique «paratriathlon» seront quantifiées chaque année et constitueront un des indicateurs de réussite.